



DECISION MUNICIPALE
N° 2023/06/005

Page 1 sur 1

Objet : Demande de financement pour l'acquisition de divers matériels et pour la réalisation de divers travaux pour la commune de Labastidette

Le Maire de la Commune de LABASTIDETTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°20-40 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions et a organisé les modalités de délégations et d'empêchement,

Exposé des motifs

La mairie de Labastidette envisage de la réalisation de travaux d'investissement sur les équipements publics de la commune ainsi que l'acquisition de divers matériels pour les services de la commune, énumérés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Numéro dossier	Montant en euros HT du projet	Montant sollicité de subvention
Travaux de réalisation d'une ouverture avec pose de menuiseries extérieures à l'Espace Jeunes de Labastidette	38292	5 096 €	2 038,40 €
Acquisition et installation d'un système de contrôle d'accès de la salle des fêtes de Labastidette permettant la gestion des manifestations et activités des associations	38190	6 999 €	2 799,60 €

Le coût global de ces travaux et des acquisitions est estimé à 12 095 € HT soit 14 514 € TTC.

Considérant l'exposé ci-dessus,

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et de tout autre organisme susceptible d'octroyer une aide financière, afin de déposer les dossiers de demandes correspondants, aux fins d'obtention des aides aux taux les plus élevés.

ARTICLE 2 : de faire exécuter l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : De mentionner que la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat et au Trésorier de la collectivité, publiée et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Labastidette, le 15 juin 2023

Le Maire,
Olivier AUTHIÉ

